

Note conjoncturelle

2^e trimestre 2021



**Inclut un point de situation
liée à la crise sanitaire**



Auvergne-Rhône-Alpes



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

Note conjoncturelle régionale du 2^e trimestre 2021

Réalisée par la DREETS en partenariat avec la
DRFiP, les DDFiP et les Urssaf de la région
Auvergne-Rhône-Alpes

Avertissement :

Compte tenu de la crise sanitaire, l'ensemble des données n'a pas pu être actualisé. Les chiffres et commentaires du dernier trimestre disponible ont alors été maintenus.

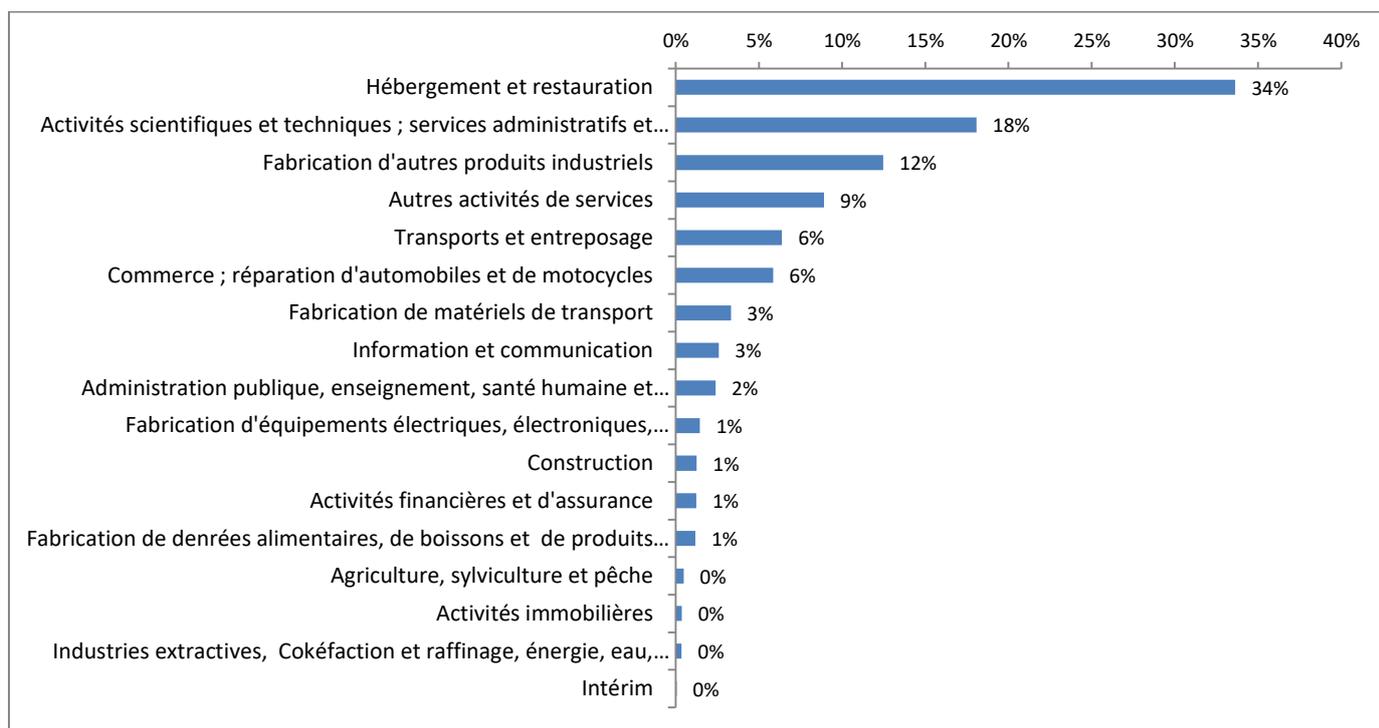
Point de situation liée à la crise sanitaire

Le recours à l'activité partielle a concerné près de 16 000 salariés en août 2021

Environ 4 025 demandes d'indemnisation au titre de l'activité partielle ont été déposées à la DREETS d'Auvergne-Rhône-Alpes pour le mois d'août 2021. L'effectif concerné par ces demandes s'est élevé à près de 15 800 salariés, ce qui place la région au 2^e rang (près de 8 % du total France Entière), après l'Île-de-France (44,1 % du total France Entière). Avec plus de 652 100 heures indemnisées, la région se situe au troisième rang.

Dans la région, l'hébergement-restauration concentre 34 % des effectifs des entreprises indemnisées au titre de l'activité partielle en août 2021, suivie du regroupement des activités scientifiques et techniques et des services administratifs et de soutien - hors intérim (18 %).

Répartition des effectifs dans les entreprises ayant eu recours à l'activité partielle par secteur d'activité



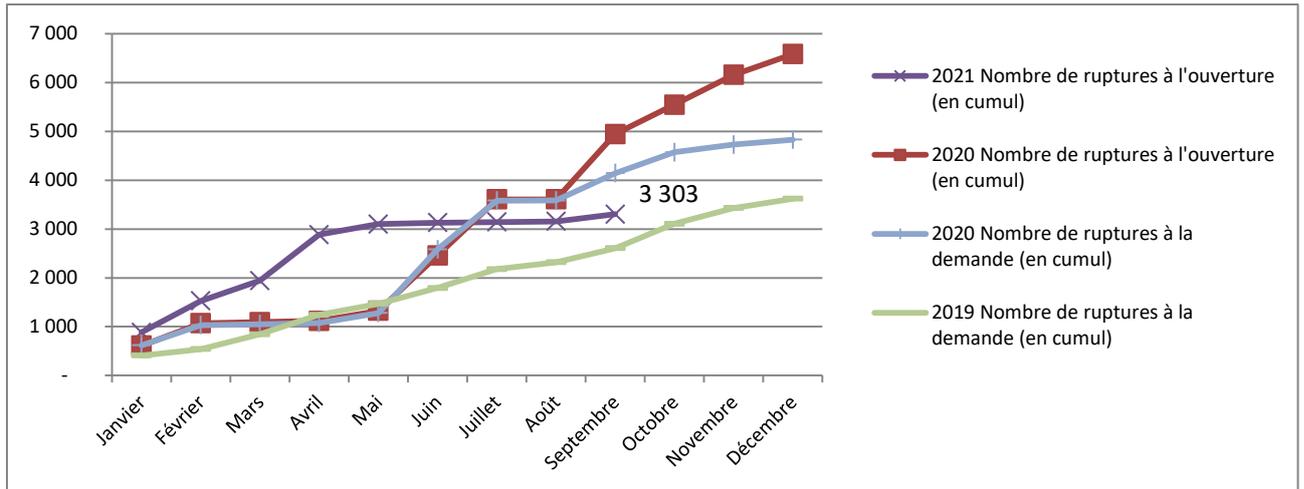
Champ : demandes d'indemnisations pour août 2021.

Source : ASP-DGEFP, SI Activité Partielle-Données provisoires, Traitements DREETS ARA – Chiffres arrêtés au 5 octobre 2021

Les ruptures collectives de contrats de travail

Entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2021, 3 303 suppressions d’emploi ont été annoncées, en début de procédure, dans le cadre de plans de sauvegarde de l’emploi (PSE), 777 dans le cadre de ruptures conventionnelles collectives (RCC), 2 431 dans le cadre de licenciements économiques collectifs (LICEC) de moins de 10 salariés et 1 584 dans le cadre de licenciements économiques collectifs de 10 salariés ou plus. Tous ces licenciements n’ont pas encore été validés à ce stade.

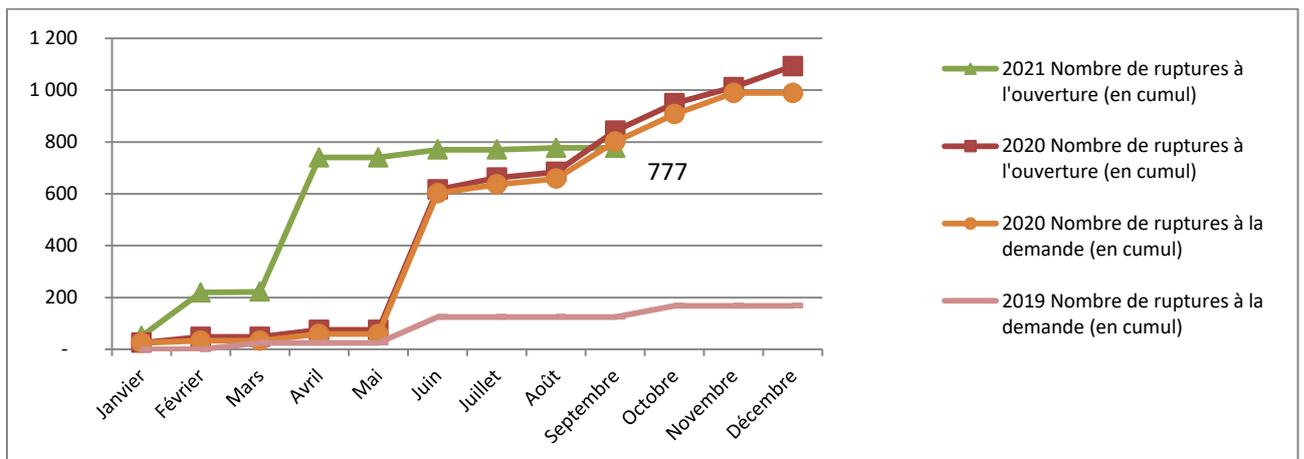
Evolution du nombre de dossiers de PSE créés entre le 1er janvier et le 30 septembre 2021 (comparaison avec l'année 2020)



NB : Le nombre de ruptures d’emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail (2020-2021), SI PSE-RCC Homologation (2019) - Traitements DREETS ARA

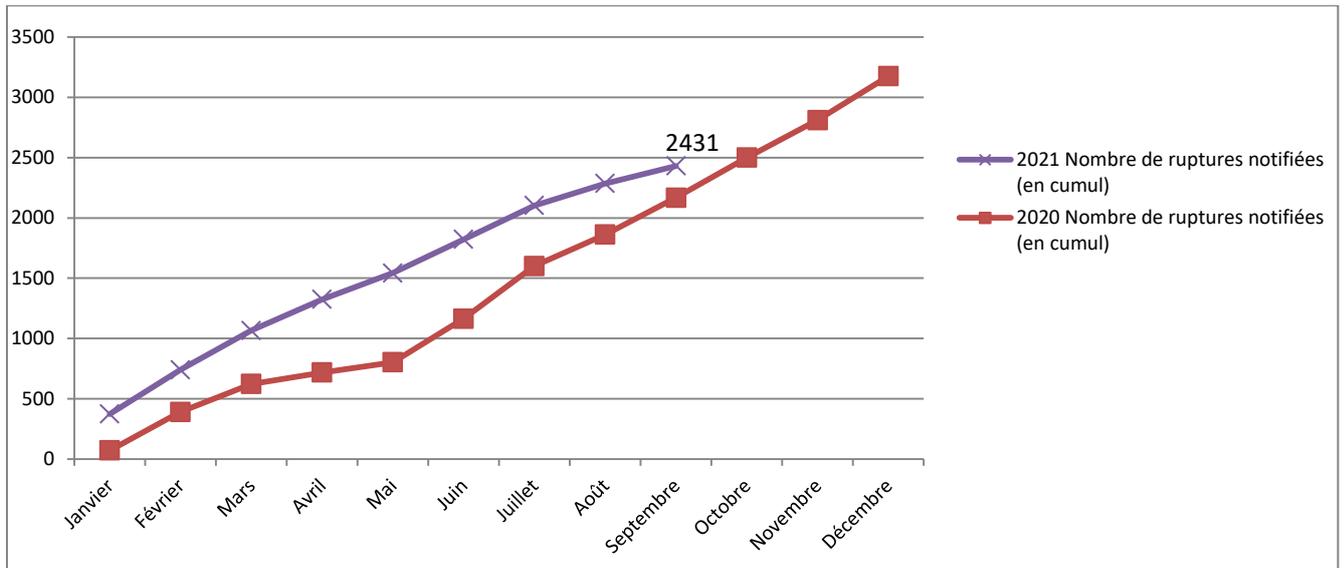
Evolution du nombre de dossiers de RCC créés entre le 1er janvier et le 30 septembre 2021 (comparaison avec l'année 2020)



NB : Le nombre de ruptures d’emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

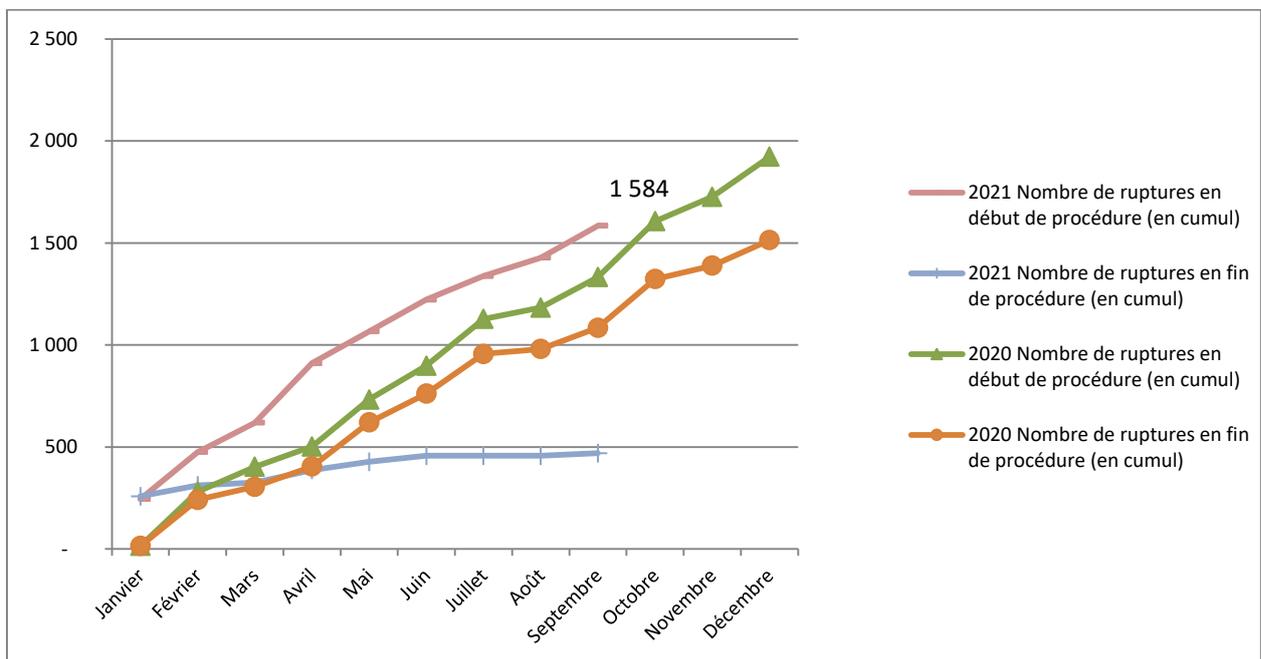
Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail (2020-2021), SI PSE-RCC Homologation (2019) - Traitements DREETS ARA

Evolution du nombre de dossiers de LICEC de moins de 10 salariés créés entre le 1er janvier et le 30 septembre 2021 (comparaison avec l'année 2020)



Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail, Traitements DREETS ARA

Evolution du nombre de dossiers de LICEC de 10 salariés et plus créés entre le 1er janvier et le 30 septembre 2021 (comparaison avec l'année 2020)



NB : Le nombre de ruptures d'emploi demandées en début de procédure peut évoluer tout au long du processus de négociation (cf. infra).

Source : ASP-DGEFP, SI sur les ruptures collectives de contrats de travail, Traitements DREETS ARA

Définitions

Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) : toute entreprise de 50 salariés et plus, qui envisage un projet de licenciement pour motif économique d'au moins 10 salariés sur une même période de 30 jours doit mettre en place un plan de sauvegarde de l'emploi. Le PSE doit faire l'objet d'une validation ou d'une homologation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations et/ou notifie son projet de PSE.

Licenciements économiques collectifs (LICEC), hors PSE : les dossiers de licenciements économiques, hors PSE, concernent :

-toute entreprise, quel que soit son effectif, qui envisage 2 à 9 licenciements pour motif économique, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit informer l'administration des licenciements notifiés aux salariés concernés ;

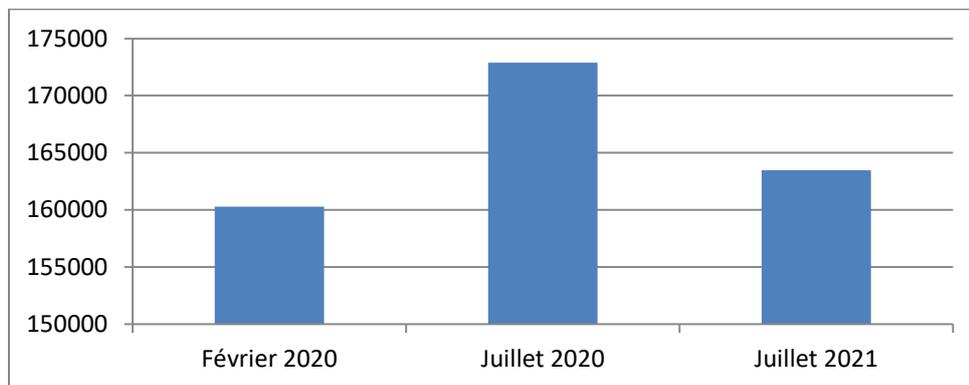
-toute entreprise de moins de 50 salariés, qui prévoit 10 licenciements économiques ou plus, sur une période de 30 jours. Celle-ci doit notifier à l'administration son projet de licenciement économique. L'administration contrôle le respect de la procédure.

Rupture conventionnelle collective (RCC) : toute entreprise qui envisage uniquement des départs volontaires peut ouvrir des négociations en vue de conclure un accord portant RCC. Cet accord doit faire l'objet d'une validation par la DREETS. L'employeur informe l'administration de l'ouverture de négociations.

Les prestations sociales : les bénéficiaires du RSA et de l'ASS

En juillet 2021, on dénombre 163 470 bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). Entre février 2020 (début de la crise sanitaire) et juillet 2021, le nombre d'allocataires du RSA a progressé de 2 %.

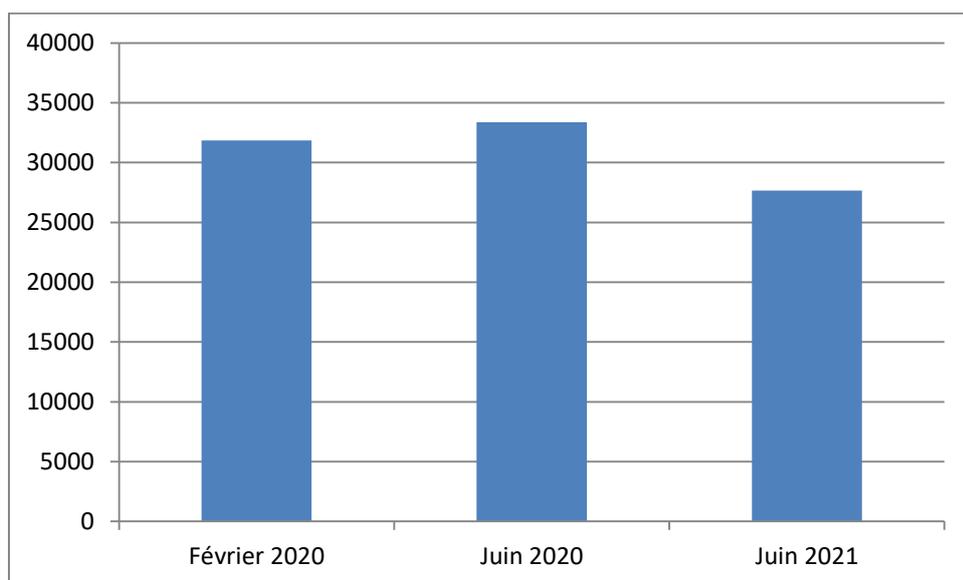
Evolution du nombre d'allocataires du RSA – tous régimes (Cnaf et MSA)



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; Pôle emploi, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

En juin 2021, on dénombre 27 660 bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS). Entre février 2020 (début de la crise sanitaire) et juin 2021, le nombre de bénéficiaires de l'ASS recule de 13,2 %.

Evolution du nombre d'allocataires de l'ASS



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; Pôle emploi, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Définitions

- Minima sociaux d'insertion

Le **revenu de solidarité active** (RSA) s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA, sous condition, peut être majoré (RSA majoré). Cette majoration est accordée temporairement, sans condition d'âge, à un parent isolé assumant la charge d'un ou plusieurs enfants ou à une femme enceinte isolée.

L'**allocation de solidarité spécifique** (ASS) est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Les allocataires de l'ASS sont les allocataires indemnisés au titre du dernier jour de chaque mois considéré.

- Autres prestations sociales

La **prime d'activité** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non-salariés. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité, sous les mêmes conditions que le RSA, peut être temporairement majorée.

La **Garantie jeunes** est un dispositif s'adressant aux jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) et qui se trouvent en situation de précarité. Il leur offre, pendant douze mois, un accompagnement intensif assuré par une mission locale ainsi qu'une allocation. Le dispositif peut être prolongé pour une durée maximum de six mois. Les "stocks" correspondent au nombre de jeunes qui bénéficient de l'accompagnement Garantie jeunes à la fin du mois considéré. Les "allocataires" désignent les jeunes qui bénéficient d'une allocation Garantie jeunes au titre du mois considéré parmi les jeunes accompagnés dans le cadre de la Garantie jeunes (87 % en mai 2020). Les "entrées initiales" correspondent au nombre de jeunes qui entrent dans l'accompagnement au cours du mois considéré. Dans le cadre du plan "1 jeune, 1 solution", et suite aux annonces du Gouvernement du 26 novembre 2020, 100 000 places supplémentaires sont prévues pour l'année 2021, portant le nombre total de bénéficiaires potentiels à 200 000 jeunes accompagnés. Les conditions d'entrée (critères de non-imposition et de ressources) sont assouplies à partir du mois de juin 2021 et la durée du parcours du jeune pourra être modulée en fonction de sa situation à compter d'octobre 2021. Elle pourra aller de 9 à 18 mois afin de s'adapter aux besoins d'accompagnement.

En Bref

Le chiffre d'affaires des entreprises de la région augmente au 1^{er} semestre 2021 (+11,4 % sur un an). Il augmente de 10,2 % au niveau national. Les encaissements d'impôts sont en forte hausse (+26,5 % d'impôt sur les sociétés, +12,5 % de TVA, 25,5 % de taxe de publicité foncière, +40,1 % de droits de mutation, sur un an). Les créations d'entreprises augmentent de 4,3 % par rapport au 1^{er} trimestre 2021. Les taux de restes à recouvrer des entreprises payant mensuellement sont en baisse par rapport au 2^e trimestre 2020, en particulier dans l'hébergement-restauration où le taux à 30 jours (échéances de mai 2021) baisse de 27,6 points sur un an.

La situation de l'emploi et du chômage s'améliore nettement entre le 1^{er} et le 2^e trimestre 2021 : l'emploi salarié est en hausse de 2 % et le nombre de déclarations préalables à l'embauche de 13,8 %, même s'il reste à un niveau inférieur à celui du 4^e trimestre 2019. Le taux de chômage diminue légèrement au 2^e trimestre (-0,1 point). Le nombre de demandeurs d'emploi des catégories A, B et C diminue de 1,8 % entre le 1^{er} trimestre et le 2^e trimestre 2021. La part des demandeurs d'emploi de longue durée a toutefois augmenté de 5 points sur un an. Le nombre de ruptures conventionnelles individuelles augmente de 42,4 % entre le 2^e trimestre 2020 et le 2^e trimestre 2021.

Le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) diminuent respectivement de 5,4 % et de 17,1 % sur un an.

Les principaux indicateurs :

Chiffre d'affaires : (S1 2021)	➔	+11,4 % sur un an
Créations d'entreprises : (T2 2021)	➔	+4,3 % sur un trimestre
Emploi salarié : (T2 2021)	➔	+2 % sur un trimestre
Intérim : (T2 2021)	➔	+1,6 % sur un trimestre
DPAE : (T2 2021)	➔	+ 13,8 % sur un trimestre
Taux de chômage : (T2 2021)	➡	-0,1 point sur un trimestre
Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories ABC : (T2 2021)	➡	-1,8 % sur un trimestre
Revenu de solidarité active (RSA) : (Juillet 2021)	➡	-5,4 % sur un an
Allocation de solidarité spécifique (ASS) : (Juin 2021)	➡	-17,1 % sur un an

Table des matières

Économie

<i>Pib régional</i>	15
<i>Chiffre d'affaires et investissements des entreprises</i>	16
<i>Encaissements fiscaux</i>	16
<i>Dossiers traités par la commission des chefs de services financiers</i>	16
<i>Demandes de délais de paiement et taux de restes à recouvrer</i>	17
<i>Créations et défaillances d'entreprises</i>	18
<i>Importations et exportations</i>	19
<i>Conjoncture hôtelière</i>	19
<i>Conjoncture immobilière</i>	20

Emploi et chômage

<i>Emploi salarié (dont intérim)</i>	21
<i>Déclarations préalables à l'embauche</i>	23
<i>Ruptures conventionnelles individuelles</i>	23
<i>Taux de chômage</i>	24
<i>Demande d'emploi trimestrielle</i>	25

Prestations sociales

<i>Bénéficiaires des prestations de solidarité</i>	27
--	----

Économie

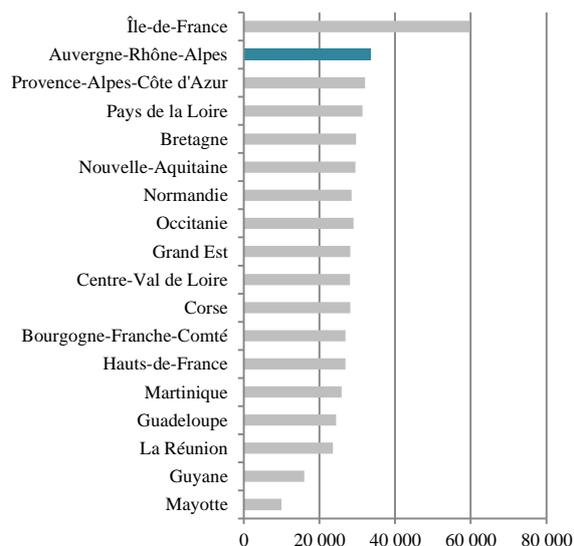
Le Pib régional

Source : Eurostat, les PIB régionaux dans l'UE en 2018

Année : 2018 (données provisoires)

Auvergne-Rhône-Alpes est la deuxième région de France en termes de niveau du PIB (269 964 millions d'euros en 2018). Par habitant, cela correspond à 33 600 euros, soit un chiffre supérieur à toutes les autres régions à l'exception de l'Ile-de-France (59 700 euros).

Pib par habitant (en euros)



Le chiffre d'affaires et les investissements des entreprises de la région en hausse

Au 1^{er} semestre 2021, toutes activités confondues, le **chiffre d'affaires** des entreprises privées de la région a atteint environ 242 900 millions d'euros et a ainsi augmenté de 11,4 % sur un an. Au niveau national, il augmente de 10,2 %.

Le chiffre d'affaires augmente dans tous les secteurs : +10,8 % dans l'industrie (contre +12,9 % au niveau national), +18,1 % dans la construction (contre +18,9 % au niveau national), et +17,1 % dans le commerce (contre +18,5 % au niveau national).

L'**investissement** de ces entreprises augmente de près de 2 % en un an (contre +12,3 % au niveau national).

Chiffre d'affaires et investissement des entreprises privées

	Montant 2020 (en M€)	Montant 2021 (en M€)	Evolution annuelle
Chiffre d'affaires :			
Total Auvergne Rhône-Alpes	217 995	242 871	11,4 %
Dont : Industrie	54 843	60 766	10,8 %
Construction	21 228	25 067	18,1 %
Commerce	68 006	79 624	17,1 %
Total France	2 524 977	2 782 082	10,2 %
Investissement :			
Auvergne-Rhône-Alpes	1 902	1 938	1,9 %
France	22 490	25 251	12,3 %

Source : DGFIP

Données cumulées du 1^{er} janvier au 30 juin

Les indicateurs de chiffre d'affaires et d'investissement (TVA déductible sur les immobilisations) correspondent aux données figurant sur les déclarations de TVA déposées par les acteurs économiques de la région.

Les encaissements fiscaux en forte hausse

Les **encaissements fiscaux** recouverts par la DRFiP et les DDFiP d'Auvergne-Rhône-Alpes [voir encadré] sont en forte hausse sur un an. Les encaissements d'impôts sur les sociétés augmentent de 26,5 %, ceux de taxe sur la valeur ajoutée de 12,5 %, ceux de taxe de publicité foncière de 25,5 % et ceux des droits de mutations de 40,1 %.

Montant et évolution des encaissements fiscaux

	Montant 2020 (en M€)	Montant 2021 (en M€)	Evolution annuelle
Impôt sur les sociétés	1 841	2 328	26,5 %
Taxe sur la valeur ajoutée	7 320	8 237	12,5 %
Taxe de publicité foncière	661	830	25,5 %
Droits de mutation	650	911	40,1 %

Source : DGFIP

Données cumulées du 1^{er} janvier au 30 juin

Les encaissements d'impôts sur les sociétés et de TVA comptabilisés ici ne couvrent que les seules entreprises privées ayant leur siège dans la région Auvergne-Rhône-Alpes dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 400 millions d'euros.

Baisse du nombre de dossiers traités par la CCSF et des effectifs concernés

Au 1^{er} semestre 2021, 164 **dossiers ont été traités par la CCSF**, soit 38 de moins qu'au 2^e trimestre 2020. Les effectifs correspondants sont en baisse sur un an (- 646).

Dossiers traités et effectifs correspondants

	2020	2021
Dossiers traités	202	164
Effectifs correspondants	6 841	6 195

Source : DGFIP

Données cumulées du 1^{er} janvier au 30 juin

La commission des chefs de services financiers (CCSF), les organismes de Sécurité sociale et l'assurance chômage accordent aux entreprises qui rencontrent des difficultés financières, des délais de paiement pour leurs dettes fiscales et sociales. Les échéanciers qu'elle accorde sont pour une durée pouvant aller jusqu'à 4 ans. Au-delà, les difficultés de l'entreprise nécessitent généralement un traitement judiciaire.

Baisse des taux de restes à recouvrer à 30 jours au 2^e trimestre 2021

Les taux de restes à recouvrer [voir encadré] des entreprises payant mensuellement sont, quant à eux, en baisse par rapport au 2^e trimestre 2020. Fin juin 2021, le taux à 30 jours (échéances de mai 2021) atteint 3,5 %, soit une baisse de près de 24 points par rapport au mois de mai 2020, période de fin du premier confinement lié à la crise sanitaire. Il baisse dans tous les secteurs, notamment dans ceux où les taux de restes à recouvrer sont les plus forts comme l'Hébergement-Restauration (-27,6 points).

Le taux à 90 jours (pour les échéances de mars 2021) est en baisse de 15,8 points également par rapport à mars 2020. Il atteint 3,2 %.

Taux de restes à recouvrer de cotisations sociales des entreprises de 10 salariés et plus

Données observées à fin juin 2021	Taux en montant	Évolution 2021/2020
Échéance + 30 jours (mois de l'échéance)	3,5 % (mai-2021)	- 23,9 pts
Dont : Industrie	1,1 %	- 23,7 pts
Construction	3,5 %	- 24,0 pts
Commerce	3,2 %	- 28,5 pts
Hébergement-Restauration	40,3 %	- 27,6 pts
Autres services	4,2 %	- 21,7 pts
Intérim	0,7 %	- 33,6 pts
Échéance + 90 jours (mois de l'échéance)	3,2 % (mars-2021)	- 15,8 pts

Source : Urssaf

Champ : entreprises employeuses du secteur concurrentiel

Note : Les statistiques sur les délais de paiement n'ont pas pu être actualisées depuis le quatrième trimestre 2019 en raison des difficultés de remontée de l'information liées à la crise sanitaire.

Les données de l'Urssaf

Le secteur concurrentiel couvert par l'Urssaf comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande. Pour le secteur de l'agriculture, la branche du recouvrement n'a qu'une couverture marginale par rapport à la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Les demandes de délai de paiements : en cas de difficultés, les entreprises peuvent demander aux Urssaf de leur accorder un délai pour s'acquitter de leurs cotisations. Ce délai est accordé ou non selon la réglementation.

Les taux de restes à recouvrer (impayés) sont calculés comme le rapport entre les cotisations restant à recouvrer et le montant des cotisations dues. Ils sont observés à 30 jours et à 90 jours après l'échéance.

Hausse des créations d'entreprises sur le trimestre et sur un an

Au deuxième trimestre 2021, **les créations d'entreprises** en Auvergne-Rhône-Alpes sont en hausse (+4,3 % sur un trimestre, contre -1,3 % au niveau national) pour s'établir à 29 885, principalement portées par les créations hors micro-entrepreneurs. Cette hausse est visible dans l'industrie (+ 6 %) et dans les services (+12 %). A *contrario*, les créations d'entreprises diminuent dans la construction (-3,6 %) et quand on regroupe les secteurs du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration (-6,6 %).

Sur un an, les créations d'entreprises dans la région augmentent de 50,3 % et de 54,3 % au niveau national.

Le nombre de **défaillances d'entreprises** [voir encadré] continue de diminuer : la région en a enregistré 3 148 entre début juillet 2020 et fin juin 2021, soit une baisse de 33 % par rapport à l'année précédente. Au niveau national, les défaillances d'entreprises ont diminué de 28 % sur la même période.

Nombre et évolution des créations d'entreprises

	Nombre de créations			Variation	
	2ème Trim. 2020	1er Trim. 2021	2ème Trim. 2021	Trim.	Annuelle
Total régional	19 878	28 662	29 885	4,3%	50,3%
hors micro-entrepreneurs	6 270	9 794	10 836	10,6%	72,8%
micro-entrepreneurs	13 609	18 868	19 049	1,0%	40,0%
Total France	163 055	254 711	251 516	-1,3%	54,3%
hors micro-entrepreneurs	54 993	87 883	91 194	3,8%	65,8%
micro-entrepreneurs	108 062	166 828	160 322	-3,9%	48,4%

Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements)

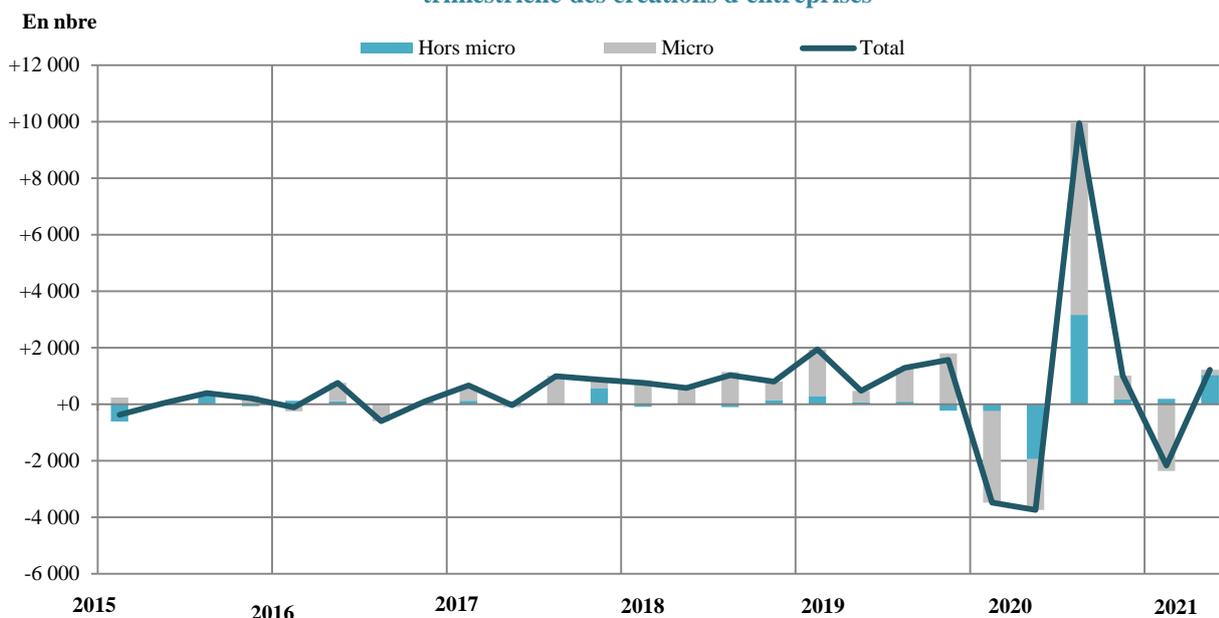
Champ : activités marchandes hors agriculture

Données trimestrielles CVS

Les statistiques des défaillances d'entreprises sont issues du bulletin officiel d'annonces civiles et commerciales (Bodacc) qui publie tous les mois les jugements prononçant l'ouverture de redressement judiciaire.

* Les données régionales de l'Insee ne remontent pas au-delà de l'année 2000.

Contribution hors micro-entrepreneurs et des micro-entrepreneurs à la variation trimestrielle des créations d'entreprises



Source : Insee, REE (Répertoire des entreprises et des établissements)

Champ : activités marchandes hors agriculture

Données trimestrielles CVS

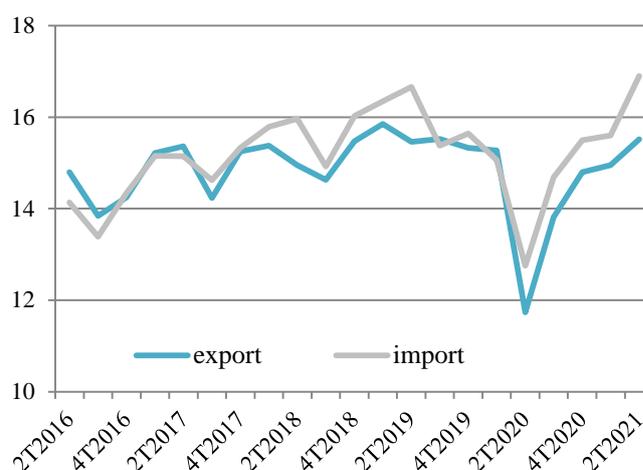
Forte hausse annuelle des exportations et des importations sur un an

Au 2^e trimestre 2021, le montant des **exportations** s'est élevé à de 15,5 milliards d'euros, soit une hausse de 32,2 % par rapport au 2^e trimestre 2020. La mise en place du premier confinement, dans un contexte de crise sanitaire, entre les mois de mars et de juin 2020, avait considérablement obéré l'économie nationale. Dans le même temps, les **importations**, qui s'élèvent à 16,9 milliards d'euros sont en hausse de 32,5 % sur un an.

La part des exportations dans le chiffre d'affaires des entreprises de la région, autre indicateur fourni par la **DGFIP**, est de 11,9 % au 1^{er} semestre 2021 (contre 11,3 % un an auparavant). Elle est de 10,4 % au niveau national.

Note : ces informations sont à prendre avec précaution car les échanges commerciaux attribués à une région peuvent présenter des différences avec leur économie réelle.

Montant trimestriel des exportations et importations (milliards d'€)



Source : Douanes françaises

Données brutes trimestrielles en milliards d'euros

L'activité hôtelière en nette augmentation sur un an

Au 2^e trimestre 2021, 2 771 nuitées ont été enregistrées en Auvergne-Rhône-Alpes, soit 3 fois plus qu'un an auparavant. En effet, la fermeture des hôtels durant le premier confinement de 2020 explique cette évolution.

Nombre de nuitées trimestrielles et évolution annuelle

	T1 2020	T2 2020	T3 2020	T4 2020*	T1 2021*	T2 2021*
Nombre de nuitées en milliers						
Auvergne-Rhône-Alpes	5 961	932	6 013	2 110	2 204	2 771
France métropolitaine	34 128	8 018	45 256	16 781	14 825	22 662
Evolution annuelle						
Auvergne-Rhône-Alpes	-8,9%	-83,3%	-15,4%	-57,0%	-63,0%	197,3%
France métropolitaine	-17,5%	-86,2%	-34,1%	-63,7%	-56,6%	182,6%

*données provisoires

Source : Insee ; DGE ; partenaires régionaux

Les autorisations de logements neufs diminuent mais les mises en chantier redémarrent

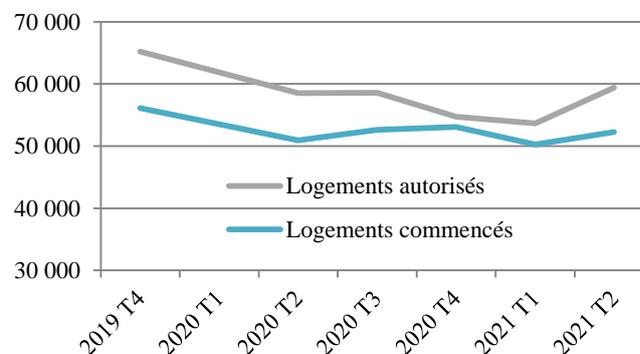
Entre début juillet 2020 et fin juin 2021, 59 400 **logements ont été autorisés** à la construction, soit une baisse de 2,2 % par rapport à l'année précédente (contre +5,2 % au niveau national). Si les autorisations de logements augmentent dans la plupart des départements de la région, elles diminuent dans l'Allier (-0,3 %), dans le Rhône (-9,1 %) et dans la Haute-Savoie (-19,1 %).

Sur la même période, 52 270 **logements ont été mis en chantier**, soit une hausse de 6 % par rapport à l'année précédente (contre +8,6 % au niveau national). Cette hausse est portée par les mises en chantier de logements individuels purs alors que celles concernant les logements individuels groupés et les logements collectifs baissent. Les mises en chantier augmentent dans tous les départements à l'exception du Cantal (-6,3 %), du Puy-de-Dôme (-14,9 %), du Nouveau Rhône (-4,3 %) et de la Haute-Savoie (-0,7 %).

Concernant **les locaux neufs, les autorisations de construire** représentent près de 4,5 millions de m² entre début juillet 2020 et fin juin 2021, soit une baisse de 9,6 % par rapport à l'année précédente. **Le nombre de locaux commencés** diminue de 0,6 % par rapport à l'année précédente. Il atteint près de 3,3 millions de m² sur la période.

Note : Les statistiques sur la construction n'ont pas pu être actualisées pour le premier trimestre 2020 en raison des difficultés de remontée de l'information liée à la crise sanitaire. Elles ne figurent donc pas dans les graphiques.

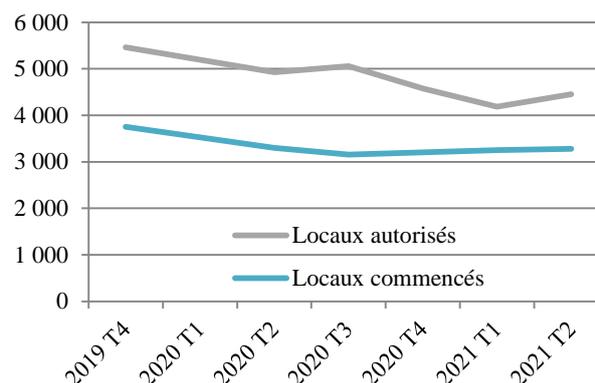
La construction de logements neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes
Nombre de logements, estimation en date réelle

La construction de locaux neufs



Source : SDES-DREAL, Sit@del2

Données annuelles glissantes brutes
En milliers de m², estimation en date de prise en compte

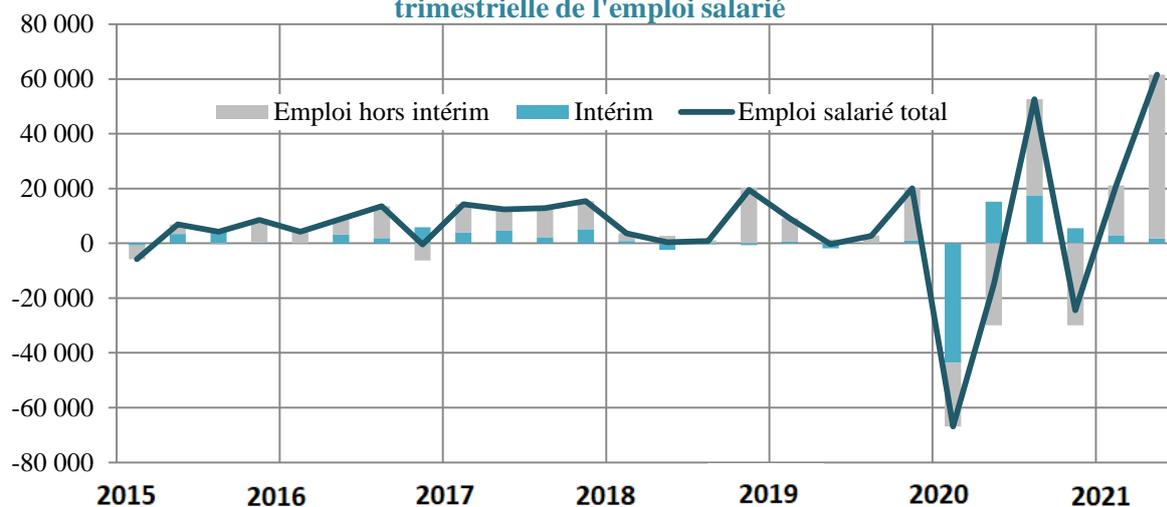
Emploi et chômage

Hausse de l'emploi salarié

En Auvergne-Rhône-Alpes, **l'emploi salarié** progresse **au 2^e trimestre 2021** (+ 2 %, contre +1,1 % au niveau national hors Mayotte). La région comptabilise environ 3 091 900 salariés. Si l'emploi intérimaire poursuit sa hausse (+1 700 emplois supplémentaires dans la région, c'est

l'emploi hors intérim qui représente l'essentiel de cette augmentation (+ 2 %, + 59 800 emplois). L'emploi progresse davantage dans le secteur privé (+2,5 %) que dans le secteur public (+ 0,4 %). **Sur un an**, la région gagne environ 111 000 emplois (+3,7 %), soit une hausse plus importante qu'au niveau national (+3,4 %).

Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi salarié



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoiss-Urssaf, Dares, Insee

Note de lecture : Au 2^e trimestre 2021, l'emploi salarié total a augmenté d'environ 61 500 emplois : + 59 800 emplois hors intérim, contre + 1 700 emplois intérimaires

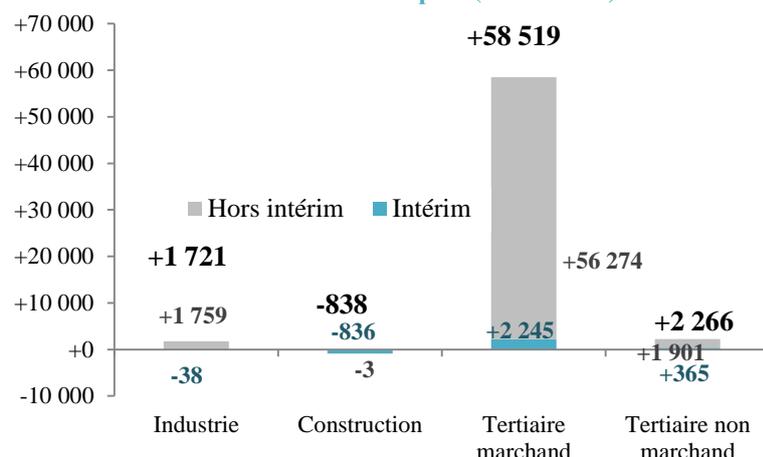
Au 2^e trimestre, l'emploi salarié augmente dans l'**industrie** (+1 720 emplois) portés par l'augmentation de l'emploi hors intérim (+ 1 760), alors que l'emploi intérimaire recule légèrement. Sur un an, l'emploi salarié dans l'industrie augmente de 2,4 %.

Sur le trimestre, les effectifs salariés diminuent dans la **construction** (- 840 emplois ; -0,4 %), en raison d'un fort recul du recours à l'intérim. Sur un an, l'emploi salarié dans la construction augmente toutefois de 5,5 %.

Le secteur **tertiaire marchand** est en forte augmentation au deuxième trimestre (+ 58 500 emplois, +4,4 %), porté par l'emploi hors intérim. Sur un an, les effectifs augmentent de 4,7 %.

L'emploi salarié dans le **tertiaire non marchand** augmente de 0,2 % sur ce trimestre (près de 2 300 emplois supplémentaires) et de 2,6 % sur un an.

Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à la variation trimestrielle de l'emploi (en nombre)



Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles AcoSS-Urssaf, Dares, Insee
Données CVS

Les chiffres de l'emploi salarié régional du 3^e trimestre 2021 seront disponibles en janvier 2022.

Emploi salarié par secteur d'activité (avec intérim réaffecté au secteur d'activité utilisateur), intérim/ hors intérim, privé/public ; Données CVS

	2020 T2	2021 T1	2021 T2	évolution trim.	évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim*
Agriculture	24 500	25 600	25 500	-0,5%	4,2%	1,2%
Industrie	513 300	523 800	525 500	0,3%	2,4%	7,7%
Construction	200 700	212 500	211 600	-0,4%	5,5%	9,4%
Tertiaire marchand	1 320 200	1 324 100	1 382 700	4,4%	4,7%	3,1%
Tertiaire non marchand	922 500	944 300	946 600	0,2%	2,6%	0,6%
Total régional	2 981 100	3 030 400	3 091 900	2,0%	3,7%	3,5%
Dont : Intérim	81 400	107 400	109 100	1,6%	34,0%	
Hors intérim	2 899 700	2 923 000	2 982 800	2,0%	2,9%	
Dont : Secteur privé	2 344 500	2 382 900	2 441 700	2,5%	4,1%	
Secteur public	636 600	647 500	650 200	0,4%	2,1%	
Total France (Hors Mayotte)	24 838 300	25 392 700	25 682 100	1,1%	3,4%	3,1%

Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles AcoSS-Urssaf, Dares, Insee

* Taux de recours à l'intérim = part des effectifs intérimaires dans l'effectif salarié total (y compris intérim)

Avertissement :

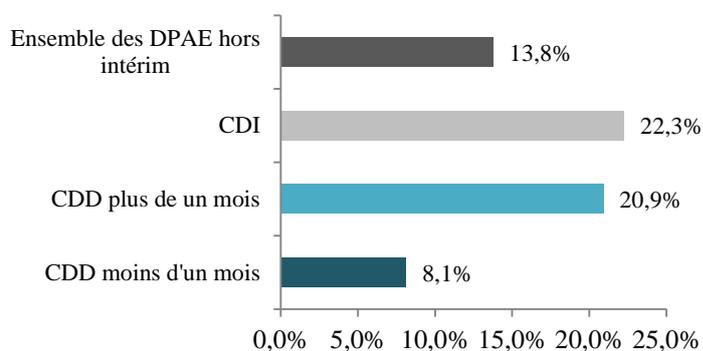
L'introduction de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements, ce qui peut générer des révisions accrues sur les données.

De plus, depuis le 1^{er} trimestre 2017, les données sont coproduites avec l'AcoSS (champ privé hors intérim) et la Dares (sur l'intérim). À partir de la validité du 1^{er} trimestre 2018, le champ des estimations trimestrielles d'emploi localisé a été étendu à l'ensemble de l'emploi salarié et aux départements d'outre-mer (hors Mayotte). Ont ainsi été ajoutés les salariés de la fonction publique, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs.

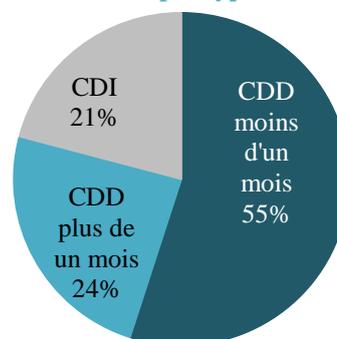
Les déclarations préalables à l'embauche en hausse

Les déclarations préalables à l'embauche (DPAE) hors intérim progressent au 2^e trimestre 2021 par rapport au trimestre précédent (+13,8 %), sans toutefois retrouver leur niveau du 4^e trimestre 2019. Cette hausse concerne tous les types de contrat mais principalement les CDI (+22,3 %) qui représentent 21 % de l'ensemble des déclarations. Les intentions concernent très majoritairement des CDD (79 %) et plus particulièrement des CDD de moins d'un mois (55 %) qui augmentent de 8,1 %. Par rapport au 4^e trimestre 2019, les DPAE baissent de 18,7% dans les services et de 3,3 % dans la construction. Seule l'industrie progresse (+5,7 %).

Évolution trimestrielle du nombre de DPAE, par type de contrat (en %)



Répartition des DPAE par type de contrats



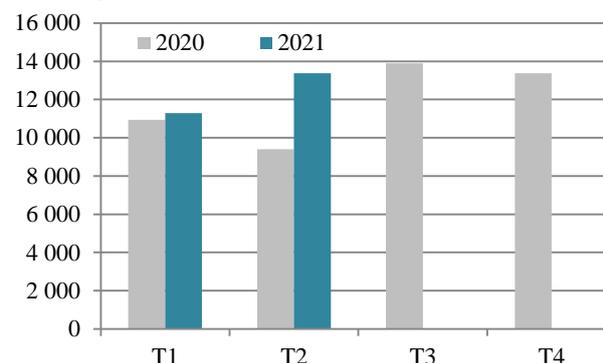
Source : Acooss/Urssaf
Données CVS – 2^e trimestre 2021

Les ruptures conventionnelles individuelles en forte hausse

Au 2^e trimestre 2021, 13 385 ruptures conventionnelles individuelles de CDI ont été homologuées par la DREETS en Auvergne-Rhône-Alpes, soit une hausse de 42,4 % par rapport au 2^e trimestre 2020. Par ailleurs, ce trimestre, 1,3 % des demandes reçues n'ont pas été validées et 0,6 % ont été jugées irrecevables.

Au niveau national, les ruptures conventionnelles homologuées augmentent de 46,1 %.

Nombre de ruptures conventionnelles individuelles homologuées



Source : SIRC – Unités territoriales Auvergne-Rhône-Alpes

Le taux de chômage baisse légèrement au 2^e trimestre 2021

Au 2^e trimestre 2021, le **taux de chômage** de la région Auvergne-Rhône-Alpes diminue de 0,1 point par rapport au 1^{er} trimestre pour s'établir à 7,1 %. Il reste inférieur de 0,7 point à celui de la France métropolitaine (7,8 % ; stable sur un trimestre). La région se trouve au 4^e rang des régions présentant le taux le plus faible de France, derrière les régions Bretagne (6,5 %), Pays de la Loire (6,7 %), et Bourgogne-Franche-Comté (6,8 %).

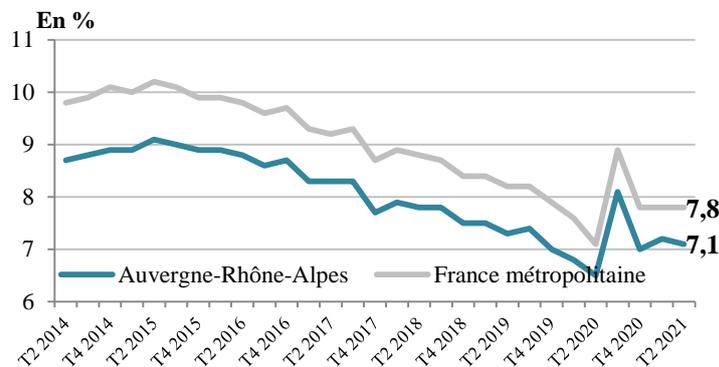
Sur un an, le taux de chômage augmente de 0,6 point dans la région, alors qu'il augmente de 0,7 point en France métropolitaine.

Au niveau départemental, le taux de chômage s'échelonne de 4,4 % dans le Cantal à 9 % en Ardèche. Il augmente pour l'Allier, l'Ardèche, la Drôme, la Loire, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme. Il diminue dans les autres départements.

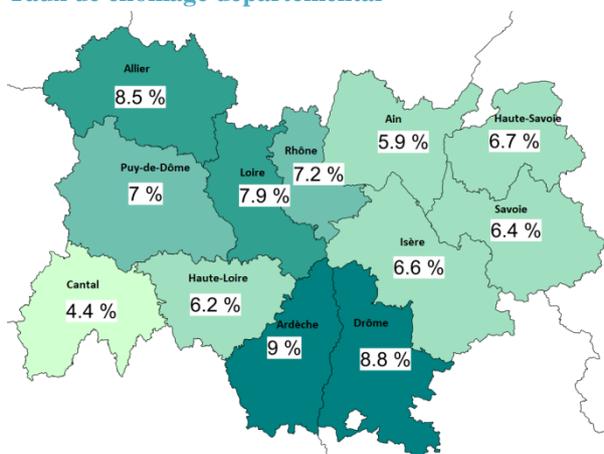
Sur un an, le taux de chômage augmente dans tous les départements à l'exception du Cantal où il est stable.

Les chiffres du **taux de chômage** régional du 3^e trimestre 2021 seront disponibles en janvier 2022.

Taux de chômage trimestriel



Taux de chômage départemental



Source : Insee, taux de chômage localisés
Données CVS

Taux de chômage et demande d'emploi : des notions différentes

Le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs, au sens du BIT, à la population active. Il est estimé tous les trimestres par l'enquête Emploi de l'Insee.

La demande d'emploi ne couvre que le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi.

Ainsi, certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT (car ils ne font pas de recherche active autre que la réinscription sur les listes de Pôle emploi par exemple) et, inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle emploi (exemple des jeunes qui ne s'inscrivent pas à Pôle emploi notamment car ils n'ont pas le droit à une indemnisation).

De plus, le taux de chômage dépend de la population active et celle-ci peut par exemple augmenter davantage que le nombre de chômeurs et ainsi induire une baisse du taux de chômage.

Pour toutes ces raisons le taux de chômage et le nombre de chômeurs peuvent ne pas évoluer de la même façon pour une même période. **En particulier, entre le 3^e et le 4^e trimestre 2020, l'évolution du taux de chômage est en trompe-l'œil, en raison du 2^{ème} confinement (partiel) de fin d'année et de la définition du chômeur retenue par le BIT.**

La demande d'emploi de catégories ABC baisse au 2^e trimestre 2021 et sur un an

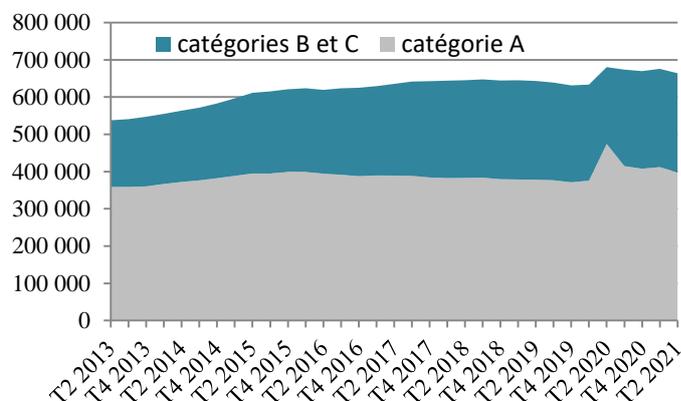
Au 2^e trimestre 2021, la région Auvergne-Rhône-Alpes compte en moyenne 663 930 demandeurs d'emploi en catégories A, B et C (tenus de rechercher un emploi, en activité réduite ou sans activité, voir encadré). Ce chiffre est en baisse de 1,8 % **par rapport au 1^{er} trimestre 2021**. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (sans activité) baisse sur un trimestre (-3,5 %). Les catégories B et C (regroupées) augmentent de près de 1 %. Au 2^e trimestre 2021, les catégories B et C représentent 40,1 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi ABC, contre 39 % au trimestre précédent.

Sur un an, la demande d'emploi de catégories ABC baisse de 2,4 %. La catégorie A baisse de 16,1 %, alors que les catégories B et C augmentent de 29,1 %.

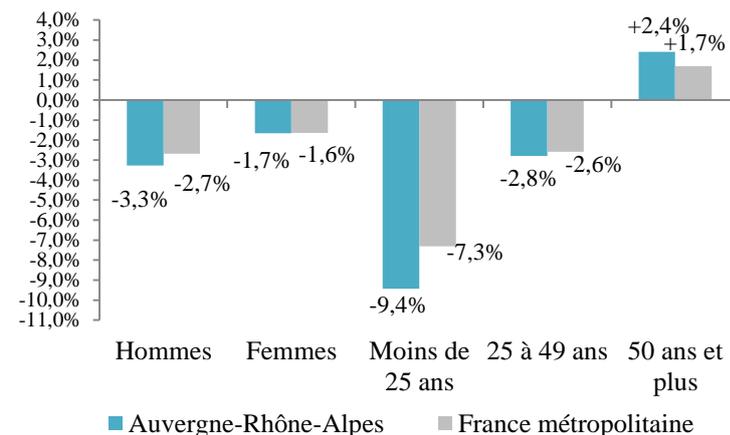
La demande d'emploi (catégories A,B,C) dans la région baisse davantage pour les hommes (-3,3 %) que pour les femmes (-1,7 %) par rapport au 2^e trimestre 2020.

Entre les 2^e trimestres 2020 et 2021, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories ABC des moins de 25 ans baisse de 9,4 %, celui des 25 à 49 ans de 2,8 %, alors que celui des 50 ans et plus augmente de 2,4 %.

Évolution trimestrielle des demandeurs d'emploi de catégories ABC



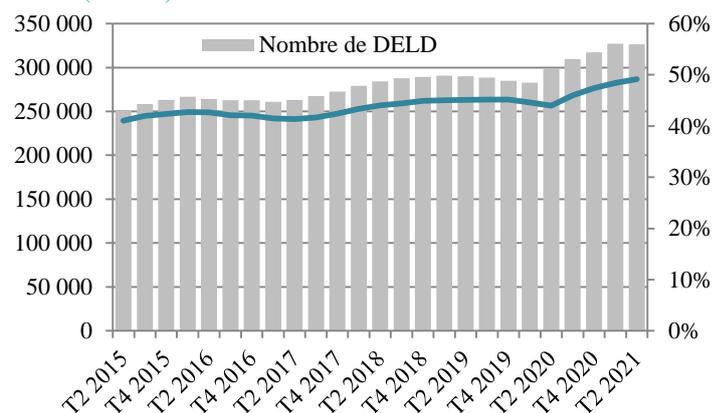
Évolution annuelle des demandeurs d'emploi de catégorie ABC par sexe et âge



Source : Pôle emploi-Dares, STMT
Données CVS-CJO

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A, B et C inscrits depuis 1 an ou plus augmente de 9,2 % sur un an. La part des demandeurs d'emploi de longue durée est passée de 44 % au 2^e trimestre 2020 à 49,2 % au 2^e trimestre 2021. Au total, les demandeurs d'emploi de la région sont inscrits à Pôle Emploi depuis 600 jours en moyenne, soit 38 jours de plus qu'au 2^e trimestre 2020.

Nombre et part des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD)



Source : Pôle emploi-Dares, STMT
Données CVS-CJO

Catégories de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi :

Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi;

Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;

Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).

Prestations sociales

Baisse du nombre de bénéficiaires du RSA, de l'ASS et de la prime d'activité sur un an mais hausse des allocataires de la garantie Jeunes

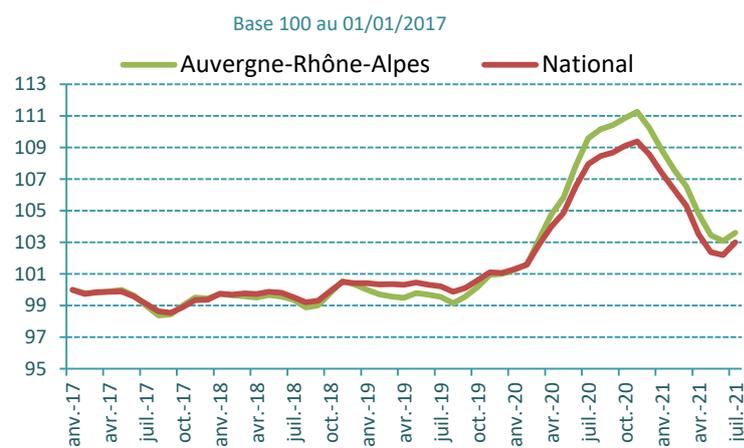
Fin juillet 2021, on dénombre 163 470 allocataires du **revenu de solidarité active (RSA)** en Auvergne-Rhône-Alpes, en baisse de 5,4 % sur un an. Depuis le début de la crise sanitaire, le nombre d'allocataires du RSA a augmenté considérablement pour atteindre un pic en octobre 2020. Malgré une baisse depuis la fin 2020, il se situe 2 % au-dessus de son niveau d'avant la crise sanitaire (février 2020).

Fin avril 2021, 8 782 personnes bénéficient de l'allocation **Garantie Jeunes** dans la région, soit une hausse de 37,8 % par rapport à avril 2020 et de 42,5 % par rapport au début de la crise sanitaire. Ce nombre augmente de façon continue depuis octobre 2020.

Fin juin 2021, 27 660 personnes bénéficient de l'**allocation de solidarité spécifique (ASS)** dans la région, soit une baisse de 17,1 % par rapport à juin 2020 et de 13,2 % par rapport au début de la crise sanitaire. Malgré un léger rebond à l'été 2020, ce nombre diminue de façon continue depuis 2017.

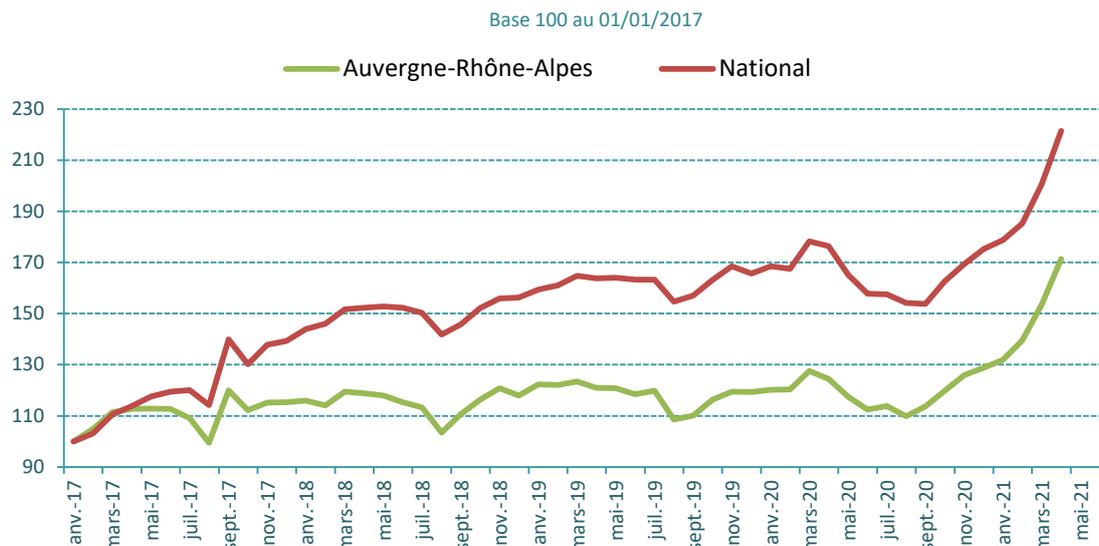
Fin juillet 2021, 503 650 personnes bénéficient de la **prime d'activité** dans la région, soit une baisse de 1,3 % par rapport à juillet 2020 et de 0,4 % par rapport au début de la crise sanitaire.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataires du RSA – tous régimes (Cnaf et MSA)



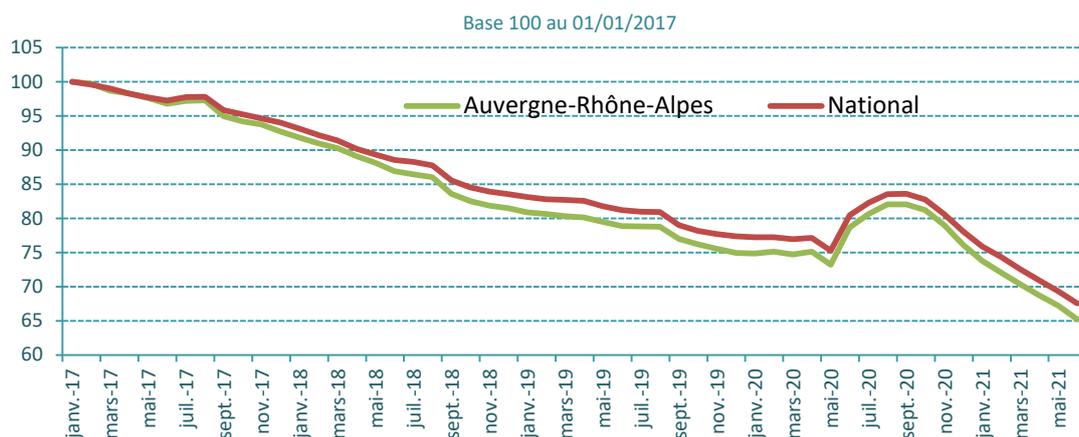
Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; Pôle emploi, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Évolution mensuelle du nombre de bénéficiaires de l'allocation Garantie jeunes



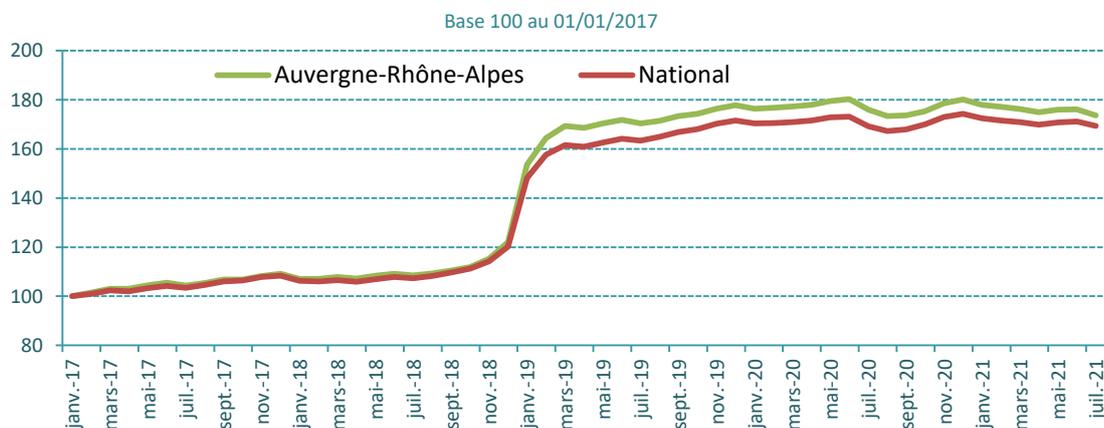
Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; Pôle emploi, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataire de l'ASS



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; Pôle emploi, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Évolution mensuelle du nombre d'allocataires de la prime d'activité – tous régimes (Cnaf et MSA)



Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2, traitements DREES ; MSA ; Pôle emploi, FNA ; I-Milo, traitement Dares.

Les dernières publications du Service Etude, Statistique et Evaluation de la DREETS

Accessibles sur <http://www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr>
(Rubrique Etudes et Statistiques – Retrouver les publications)

Etudes :

La négociation collective dans les entreprises de moins de 50 salariés du Rhône 2017-2019 – MEYER Pascale (DREETS), septembre 2021

La mixité femmes/hommes dans le secteur de la plasturgie en région Auvergne-Rhône-Alpes – SOUTOUL Fanny (DREETS), juillet 2021

La demande d'emploi en ARA, sur 10 ans – JAKSE Christine (DREETS), juillet 2021

La négociation sur l'intéressement dans les entreprises de moins de 50 salariés de Haute-Savoie – YOUMBI Béatrice, MEYER Pascale (DREETS), juin 2021

Economie numérique : une activité fortement concentrée et spécialisée dans l'Isère et dans le Rhône – ANTOINE Patricia, BOUVET Sandra (Insee), JACOD Olivier, JAKSE Christine (DREETS), avril 2021

Evaluation de l'action du Groupe « qualité de vie au travail » - Plan Régional Santé au Travail – SOUTOUL Fanny, novembre 2020

Evaluation de l'action du Groupe « culture de prévention des risques professionnels » - Plan Régional Santé au Travail – JAKSE Christine, SEON Martial, novembre 2020

La formation professionnelle à destination des personnes en recherche d'emploi en Auvergne-Rhône-Alpes – SEON Martial, octobre 2020

Analyse socio-économique de la Savoie et de ses arrondissements – SOUTOUL Fanny, février 2020

Chiffres clés :

Demande d'emploi régionale et départementale, 2^e trimestre 2021, DREETS –Pôle emploi, juillet 2021

Taux de chômage régional et départemental au 2^e trimestre 2021 – GOURGOUILLON Nathalie, TAVERNET Michèle, octobre 2021

Emploi salarié régional et départemental au 2^e trimestre 2021 – GOURGOUILLON Nathalie, TAVERNET Michèle, octobre 2021

Directrice de la publication : Isabelle NOTTER

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
d'Auvergne-Rhône-Alpes (DREETS)

Service étude, statistique et évaluation (SESE)

Note réalisée par Olivier JACOD (DREETS), avec la contribution de Marie-Laure DOLY (DRFiP), des correspondants des DDFiP et des correspondants des Cellules statistiques URSSAF

Photos sur la couverture : © Phovoir.fr ; @Fotolia.com

Tour Swisslife - 1, Boulevard Vivier Merle - 69443 LYON CEDEX 03

Téléphone : 04 72 68 29 00 - Télécopie : 04 72 68 29 29

Internet : <https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/>

